

ELECTIONS EUROPEENNES ET MUNICIPALES

Au mois de juin prochain, les habitants de Lachapelle auront à voter pour deux élections différentes ;

- les élections européennes dimanche 9 juin
- les élections municipales partielles, pour élire 2 conseillers municipaux dimanche 23 juin (et 30 juin si 2ème tour)



ELECTIONS EUROPEENNES : 9 JUIN 2024

Lors des élections européennes, les citoyens des pays de l'Union européenne élisent leurs représentants en tant que députés européens, chargés de formuler des textes de loi et de prendre des décisions qui influencent tous les aspects de la vie dans l'ensemble de l'Union européenne, du soutien à l'économie et la lutte contre la pauvreté au changement climatique et à la sécurité.

Le Parlement européen approuve le budget de l'UE et contrôle la manière dont l'argent est dépensé.

La campagne électorale se déroulera entre lundi 27 mai et samedi 8 juin. Pour cette élection, 38 listes ont été publiées au Journal officiel. Il n'y aura qu'un seul tour.

Conformément à la législation, la commission de contrôle des listes électorales de la commune s'est réunie jeudi 16 mai pour arrêter le tableau des inscriptions et radiations. L'arrêté préfectoral précisant toutes les modalités de cette élection est affiché en mairie.

Le bureau de vote sera ouvert le 9 juin à la mairie de 8h à 18h

PENSEZ A VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE D'ELECTEUR ET D'UNE PIECE D'IDENTITE

Vous allez être absent le jour du vote ?

Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place. Pour cela, vous devez faire une procuration en complétant le formulaire sur le site www.maprocuration.gouv.fr



+ d'infos sur : <https://elections.europa.eu/fr>
et www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604 (procurations)

ELECTIONS MUNICIPALES : 23 ET 30 JUIN 2024

Suite à la démission de notre Maire Bernard RATEAU, et à la place déjà vacante au conseil municipal depuis le déménagement de Marie BARBARISI, les habitants de Lachapelle doivent élire 2 nouveaux conseillers municipaux pour compléter l'équipe actuelle, dimanche 23 juin (et 30 juin si 2ème tour).

L'arrêté préfectoral précisant toutes les modalités de la campagne électorale et de cette élection est affiché en mairie.

Le bureau de vote sera ouvert à la mairie de 8h à 18h

PENSEZ A VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE D'ELECTEUR ET D'UNE PIECE D'IDENTITE

Vous allez être absent le jour du vote ?

Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place. Pour cela, vous devez faire une procuration en complétant le formulaire sur le site www.maprocuration.gouv.fr

L'élection du maire, et du ou des adjoints, interviendra sous quinzaine après complétude du conseil municipal.



Soirée flam's concert

FLAM'S SUR PLACE
ET A EMPORTER

ENTRÉE GRATUITE

INVITÉ SPÉCIAL
MR YAZ
LE 28 JUIN 2024

À partir de 18h00



Les amis de l'école
Salle des fêtes de Lachapelle

Espèces - CB acceptés

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Tri sélectif :

- Jeudi 23 mai
- Jeudi 6 juin
- Jeudi 20 juin

Ordures ménagères

- Jeudi 30 mai
- Jeudi 13 juin
- Jeudi 27 juin

DÉCHETTERIE À BACCARAT

Du lundi au samedi

(fermée le jeudi)

de 9h à 12h

et de 13h30 à 18h

Dimanche (interdit aux
professionnels)

de 9h à 12h

Dernière entrée 15 minutes
avant la fermeture

[www.trions.fr/mes-](http://www.trions.fr/mes-dechetteries/baccarat/)

[dechetteries/baccarat/](http://www.trions.fr/mes-dechetteries/baccarat/)

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi et jeudi de 17h à 19h

10 bis rue de l'Abbé Schlienger

mairie.lachapelle@wanadoo.fr

Tél: 03.83.71.40.28

PRÊT DE MATÉRIEL

La commune de Lachapelle met à la disposition de ses habitants **9 tables et 40 chaises** qui leur seront prêtés à titre gracieux. Les réservations se feront auprès du secrétariat de mairie, soit aux heures de permanence, soit par mail.

... plus d'informations sur WWW.MAIRIE-LACHAPELLE.FR